

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3764-2011

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale place
d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et
district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la «Gaz Métro»),

**DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION POUR REALISER UN
PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LA CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU BUREAU D'AFFAIRES À ROUYN-NORANDA**
(Articles 31 (5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*,
L.R.Q., c.R-6.01 (la «Loi»))

GAZ MÉTRO EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution et celui de transporter et livrer par canalisation le gaz naturel destiné à la consommation;
3. En vertu de l'article 73 de la Loi, Gaz Métro doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour, entre autres, construire un immeuble destiné à la distribution du gaz naturel;
4. En vertu du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, G.O. I I, 5 septembre 2001, no 36, p. 6165, (le « Règlement ») Gaz Métro doit notamment obtenir cette autorisation dans le cadre d'un projet d'un coût de 1,5 million de dollars et plus;
5. En la présente instance, Gaz Métro s'adresse donc à la Régie pour qu'elle l'autorise à procéder à la construction d'un nouveau bureau d'affaires à Rouyn-Noranda (ci-après « Projet »);
6. La description générale relative au Projet, ainsi que les analyses, données et informations requises par la Loi et le Règlement au soutien de la présente demande apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;

7. Le Projet vise à remplacer des aménagements déficients ou non adaptés aux besoins actuels de Gaz Métro par le biais de la construction d'un bâtiment durable à haute performance basée sur la certification LEED, notamment parce qu'une telle construction :
- a. contribuera à réduire son empreinte environnementale,
 - b. générera des économies d'énergie annuelles substantielles,
 - c. fera la promotion de l'utilisation des ressources régionales,
 - d. offrira une vitrine technologique favorisant l'utilisation d'équipements efficaces et innovateurs,
- le tout tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
8. Le coût global estimé du projet est de 1,65 millions de dollars;
9. Les données financières et économiques du projet apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1, notamment en ce qui a trait à l'impact sur les tarifs;
10. Conformément à la décision D-2009-156, Gaz Métro demande à la Régie l'autorisation de créer un compte de frais reportés afin d'y inscrire les coûts reliés au Projet;
11. Gaz Métro exclura ce compte de frais reportés de sa base de tarification, et ce, jusqu'au prochain dossier tarifaire suivant l'approbation du présent Projet par la Régie;
12. Dans l'intervalle, des intérêts seront capitalisés sur le solde de ce compte de frais reportés, et ce, au dernier coût en capital pondéré sur la base de tarification autorisé par la Régie;
13. Outre l'autorisation demandée à la Régie en la présente instance, Gaz Métro doit obtenir un permis de construction de la part de la ville de Rouyn-Noranda;
14. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

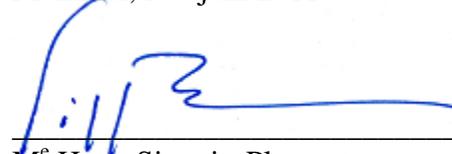
ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER Gaz Métro à mettre en œuvre le Projet, tel que décrit à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;

AUTORISER

Gaz Métro à créer un compte de frais reportés où seront accumulés les coûts reliés au Projet;

Montréal, le 7 juin 2011



M^e Hugo Sigouin-Plasse
Procureur de la demanderesse
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com